

mais j'ai l'impression qu'elle aussi a besoin de plus de fonds d'exploitation, même si ce n'est que pour payer le taux d'intérêt plus élevé. Il se peut qu'en ayant accès à une source de capitaux accrus, l'industrie de la pêche puisse fonctionner avec plus d'efficacité et se permettre de payer des taux d'intérêt plus élevés.

Depuis mon arrivé à la Chambre l'automne dernier, j'ai remarqué que le gouvernement, de propos délibéré—peut-être devrais-je éviter d'imputer des motifs au gouvernement—ou du moins de façon soutenue, tente de résoudre les problèmes de cette façon. Lorsqu'une industrie a un problème, le gouvernement dit: Prêtons-lui de l'argent. Nous ne nous sommes pas arrêtés aux problèmes de l'exploitation même des industries en cause.

Je ne sais si le ministre a le droit de prendre la parole à ce stade-ci du débat, mais je voudrais protester contre la méthode que je viens de mentionner. Je ne crois pas que l'on puisse résoudre tous les problèmes des industries en difficulté en se bornant à leur consentir plus de prêts. Nous devons songer sérieusement à la rentabilité de ces industries.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, les remarques de mon vis-à-vis tantôt et la confusion qui en est résultée auraient pu facilement être évitées si le bill à l'étude avait été convenablement rédigé et présenté.

M. McGrath: Il n'est même pas à son siège.

M. Carter: Le bill a été bâclé, la chose saute aux yeux. Le discours du ministre à Vancouver, le 1^{er} février dernier, où il a fait des déclarations presque entièrement contraires au but visé par le bill, prouve que la confusion continue de régner parmi le gouvernement libéral. J'ai écouté avec un vif intérêt les discours prononcés au sujet de ce bill et j'avoue sans hésiter que je suis de plus en plus déçu. Je dois admettre également qu'il m'est bien difficile de concilier la teneur du projet de loi actuel avec la déclaration du ministre des Pêcheries (M. Davis), faite à Vancouver le 1^{er} février.

Mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a déjà signalé que lors du discours prononcé par le ministre à Vancouver, le 1^{er} février, celui-ci a fait la déclaration suivante au sujet du bill n° C-151:

Cette loi récemment modernisée, est orientée vers le financement de prêts pouvant aller jusqu'à \$25,000.

Dans le même discours, il a déclaré que les pêcheurs pourraient emprunter cet argent à un taux d'intérêt plus faible que celui qu'on

exige de tout autre groupe au Canada, hormis le gouvernement canadien lui-même. Le ministre a poursuivi en disant que le taux d'intérêt serait indexé sur celui que paie le gouvernement canadien pour ses prêts à long terme et que si Ottawa payait 6 p. 100, on demanderait 7 p. 100. aux pêcheurs. Si le taux d'intérêt sur les emprunts fédéraux tombe à 5 p. 100, le taux exigé en vertu de la loi sera supérieur de 1 p. 100. La différence sera de 1 p. 100 supérieure au taux d'intérêt payé par le gouvernement fédéral pour ses emprunts. Voilà ce qu'a dit le ministre à Vancouver, mais je ne vois aucune allusion à cette formule dans le projet de loi.

M. McGrath: Le ministre manifeste son mépris habituel pour le Parlement.

M. Carter: On n'y parle pas, selon moi, de hausser le plafond sur le montant des prêts. Le ministre a déclaré que le plafond sera porté de \$10,000 à \$25,000. C'est pourquoi je ne crois pas qu'on puisse accuser les députés de ce côté-ci de la Chambre de tenter de faire obstruction à ce projet de loi lorsque nous demandons qu'on tienne compte des propos du ministre. Nous ne voulons pas faire mentir le ministre des Pêcheries.

Une voix: Vous n'y parviendrez pas de toute manière.

M. Carter: Le ministre a fait une déclaration à Vancouver et nous souhaitons ardemment voir se concrétiser ces déclarations. Nous supposons qu'il a dit des choses justes et qu'il parlait en tant que ministre des Pêcheries. Le ministre a dit que les pêcheurs pourront emprunter \$25,000 et que le taux d'intérêt sera supérieur de 1 p. 100 seulement à celui que paie le gouvernement canadien pour ses emprunts. Nous espérons que ce principe figure dans la loi et que la rédaction et la présentation de celle-ci à la Chambre tiendra compte du conseil et des recommandations du ministre.

Le ministre a fait une autre remarque intéressante quand il a dit que les dispositions de cette loi seraient analogues à celles qui concernent les prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation, qui permettent aux gens d'emprunter de l'argent pour acheter ou faire construire une maison neuve. Voilà qui m'apporte bien peu de consolation, et je suppose qu'il en est de même pour les pêcheurs en général, assurément pour ceux du littoral de l'Atlantique, et probablement